

<p style="text-align: center;">SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2020</p>

L'an deux mil vingt
Le quatre décembre à 20H45,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

·
Étaient présents : Messieurs Didier SAUSSAY, Julien MASQUELIER, Yannick VANDENABEELE, Didier PIETTE, Roland FONTAINE, François LIGNEY, Christian JAROSZ, Filipe MARTINS, Edouard RIGAUD, Laurent ESCRIVA. Mesdames : Claudine RICOU, Edite DA SILVA, Anne CHASSANG, Françoise SANSON.

Absent excusé : Isabelle ROMET, procuration Edouard RIGAUD.

Madame Anne CHASSANG est désignée comme secrétaire.

Puis lecture est faite des comptes rendus des séances précédentes qui sont approuvés sans observations.

Enfin, on passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer afin que les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 soient prises en compte.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de voter les dépenses d'investissement avant le budget 2021.

DEVIS ISOLATION ECOLE

Monsieur Le maire présente au Conseil Municipal des devis concernant l'isolation de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de choisir la société VERRE ALU.

DEVIS PEINTURE MAIRIE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal deux devis pour la réfection de la peinture pour l'étage de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de retenir la société GASTON DAVID.

RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DU SILY (Syndicat Interrégional du Lycée La Queue lez Yvelines)

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel 2019 du SILY et le compte administratif.

RAPPORT D'ACTIVITE 2019 CŒUR D'YVELINES ET RAPPORT « DECHETS MENAGERS »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité de la communauté de commune « déchets ménagers » 2019 de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Le maire présente au conseil municipal des demandes de subventions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité décide de ne pas attribuer les subventions demandées.

CIG (convention médecine préventive)

Monsieur Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention de médecine préventive avec le CIG (centre de gestion)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler la convention pour une durée de trois ans.

AUGMENTATION ADJOINTS

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation pour les adjoints selon l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10,7 %

Le conseil après en avoir délibéré avec 12 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS décide de fixer pour les 3 adjoints le montant des indemnités de la manière suivante : traitement brut mensuel afférent à l'indice brut terminal de la Fonction Publique x 10.7 %

CAMION A PIZZA

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande d'emplacement pour un camion pizza à Flexanville

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accorder l'autorisation à Lulu's pizza de s'installer à l'intersection de la Route Départementale et de la Rue de Goupillières.

TRAVAUX ROUTE DE BEHOUST ET RUE DU PONT

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal un projet de rénovation de voirie pour la Route de Béhoust et la Rue du pont.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de demander des devis pour la maîtrise d'œuvre.

PANNEAU NUMERIQUE

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal une proposition de panneau numérique.

Le conseil décide de demander d'autres devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.